

SOMMAIRE

Sous la menace de la grippe aviaire

P1

Dossier mycoplasmoses
2^{ème} partie

P2

2 maladies, 2 plans de lutte :
la paratuberculose et la
néosporose

P3

Une année propice aux
verminoses
chez nos ruminants

P4

Sous la menace de la grippe aviaire

Si d'aucuns admirent haut dans le ciel les vols migratoires vers le sud, ceux-ci annoncent hélas aussi le retour de la grippe aviaire. A la faveur d'une halte repos de ces grands voyageurs, le virus se propage par le contact avec des oiseaux infectés ou des surfaces et objets contaminés par leurs déjections.

Et voici qu'à l'heure où nous mettons sous presse cette édition, Sciensano a confirmé la première contamination en Belgique de grippe aviaire chez des oiseaux sauvages. Il s'agit du virus H5N1, hautement pathogène, souche responsable de la plupart des infections survenues en Europe ces dernières semaines. L'oiseau infecté, une bernache nonnette, a été trouvé fin de la semaine dernière à Schilde.

Ailleurs en Europe, une croissance des cas et foyers est observée depuis plusieurs semaines. Les routes migratoires qui traversent notre pays sont infectées : les nombreux foyers aux Pays-Bas, en Allemagne, dans les îles britanniques et autour de la mer Baltique soulignent la forte circulation du virus le long des routes du nord-ouest. L'activité de la grippe aviaire dans notre pays pourrait donc augmenter rapidement.

Dès lors, bien qu'elles soient déjà strictes, les mesures quotidiennes de base sont devenues insuffisantes. Des mesures supplémentaires s'imposent pour créer des barrières vis-à-vis des oiseaux sauvages et éviter tout contact entre eux et les volailles détenues, tant au niveau des exploitations commerciales que chez les détenteurs particuliers.

Cette période de risque accru a commencé lundi dernier 15 novembre, avec l'imposition de mesures nationales : volailles des exploitations commerciales et des détenteurs particuliers confinées, nourrissage et abreuvement de fa-

çon confinée, interdiction d'abreuver au moyen d'eaux de surface ou de pluie non traitées, desserrage des volailles d'abattage réalisé conformément aux instructions de l'AFSCA.

L'ARSIA s'associe à l'AFSCA pour appeler tous les acteurs de la filière avicole à faire preuve de prudence également dans toutes les activités menées à l'intérieur et autour des élevages, en accordant une attention particulière au chargement et au déplacement des animaux ainsi qu'à la biosécurité de la litière. Les visites dans les étables doivent être limitées autant que possible et accompagnées d'une application stricte des mesures de prévention. Enfin, au niveau du transport d'animaux et d'œufs, une attention accrue à la propreté des matériaux utilisés (caisses, chariots, moyens de transport, etc.) est absolument nécessaire.

Le laboratoire de l'ARSIA a quant à lui déjà pleinement activé ses ressources humaines et techniques pour assurer la surveillance de cette maladie, en collaboration avec Sciensano.

Il me reste à espérer qu'avec vous aussi, grâce à votre vigilance et une approche stricte et sensée, nous pourrions maintenir autant que possible la grippe aviaire hors de nos poulaillers.

Laurent Morelle, Président de l'ARSIA

Pratiquement, au moindre signe inquiétant, ...

... que vous soyez éleveur professionnel ou amateur, ne tardez pas à appeler votre vétérinaire. Il enverra au besoin des **cadavres de volailles à l'ARSIA** pour autopsie, soit pour un diagnostic d'exclusion soit pour une suspicion qu'il notifiera dans ce cas à l'AFSCA.

Dans ce contexte, l'autopsie et l'analyse « **Influenza aviaire** » sont **gratuites**. Des analyses complémentaires peuvent être demandées, à un prix très raisonnable.

Afin d'éviter tout risque de contamination, les cadavres de volailles sont emballés dans un 1^{er} sac dans le pou-

lailler et dans un 2^{ème} ensuite, à l'extérieur du poulailler.

Le tout peut être soit déposé directement au laboratoire de l'ARSIA, soit acheminé via notre service de ramassage.

D'autres foyers pourraient apparaître dans les jours et semaines à venir. Restons très vigilants ! **Informations et obligations actuelles sur le site de l'AFSCA :**

<https://www.favv-afscabeprofessionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>

Merci pour votre précieuse et attentive collaboration !

Frappez à la bonne porte

Compte tenu du nombre quotidien et élevé d'appels et dans un souci d'efficacité pour nos équipes, nous attirons votre attention sur la cascade téléphonique proposée lorsque vous appelez l'ARSIA pour joindre l'un de nos services.

En saisissant le bon numéro parmi les options proposées sur votre téléphone, il est possible d'atteindre directement le service souhaité, comme l'indique l'image ci-dessous.

**Choisissez le bon numéro...
et gagnez du temps, vous
aussi !**

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

083 23 05 15

Nos extensions à votre service

1

Ramassage
& colostrum

2

CERISE

3

Identification
& Sanitel

4

Admin. Santé
& statuts
sanitaires

5

Résultats
d'analyses &
autovaccins

6

Conseil
vétérinaire &
visite en ferme

7

Facturation

8

9

Autres

0

Répéter

#

DOSSIER MYCOPLASMOSE 2/3

La Mycoplasmosse bovine, suivie de près à l'ARSIA

SUSPICION DE MYCOPLASMOSE BOVINE ? UN DIAGNOSTIC D'ABORD !

Les outils de diagnostic mis à disposition du vétérinaire sont multiples et leur usage dépend de paramètres tels que l'âge de l'animal, le niveau de l'infection, son étendue dans le cheptel et le budget de l'éleveur.

Nos outils de diagnostic de la mycoplasmosse			
	ELISA*	PCR	CULTURE
Type d'analyse	Recherche des Anticorps	ADN/ARN	Bactérie vivante
Échantillon	Sang - Lait	Tout échantillon possible : nasal, génital, lait, ... ou sur organes à l'autopsie	Tout échantillon possible prélevé sur un animal malade et non traité, ou à l'autopsie
Durée pour l'obtention du résultat	2 à 3 jours	3 à 4 jours	1 semaine
Moment du contact du bovin avec <i>M. bovis</i>	Récent. (En général, les anticorps seront présents 2 semaines après l'infection initiale et persisteront jusqu'à 6 mois)	L'animal est infecté au moment du prélèvement	L'animal est infecté au moment du prélèvement
Sensibilité du test	+	+++	++

* ELISA : Seule, cette analyse ne dit en fait rien sur le statut porteur d'un animal, sauf si on la répète 15 jours après. On observera alors une diminution ou une augmentation des anticorps, ce qui devrait permettre d'estimer le stade de l'infection, soit en cours, soit ancienne.

Biosécurité, fondamentale !

Comme déjà expliqué dans l'édition précédente, le traitement est souvent décevant, à cause de certaines particularités de la bactérie *M. bovis* et au développement de résistances aux antibiotiques; la prévention prend dès lors toute son importance. Comment l'aborder ?

1. Contre l'introduction de la maladie dans le troupeau, via les porteurs sains introduits dans le troupeau, en particulier suite à un achat. Leurs sécrétions ou productions sont potentiellement virulentes, majoritairement celles issues des voies respiratoires, mammaires et génitales.

Notez toutefois que le risque de transmission par les inséminations artificielles est très faible voire même nul ; en Wallonie, aucun sperme testé n'a jamais été retrouvé positif, même sur des animaux porteurs.

→ **Kit achat ARSIA en 2021** : le mycoplasme est systématiquement recherché et ce gratuitement. En 2021, toutes les prises de sang IBR ont ainsi été testées en *M. bovis*. 86 % se sont révélées négatives.

Kit Achat (janvier à septembre 2021)	Nombre de bovins testés	%
Négatif	29 482	86
Positif	4 820	14

Même si votre ferme est déjà infectée, il est essentiel de tester tout nouveau venu. En Belgique, on rencontre des souches provenant de plusieurs origines géographiques. Certaines d'entre elles pourraient être plus virulentes ou engendrer des problèmes spécifiques et différents des problèmes déjà présents dans l'élevage.

Colostrum : remarque importante ! Le risque d'excrétion dans le colostrum ne semble pas lié au résultat sur le sang de la mère. Il faut le garder et le donner au veau pour son rôle protecteur global. Si les très jeunes veaux tombent malades suite à la mycoplasmosse, la raison est très souvent ailleurs... ! Au besoin, ou si vous achetez du colostrum dans une ferme, pasteurisez-le 30 à 60 minutes à 60°C.

2. Contre la contamination au sein du troupeau

→ Attention aux contacts directs entre animaux et indirects via tout objet (seaux, ...).

→ Ne distribuez pas de lait d'une mère positive, ni le lait écarté, sources de contamination relativement importantes (le colostrum, non !). Une mère excrétrice qui contamine un lait de mélange peut infecter l'ensemble des veaux nourris.

→ La vaccination... n'existe pas. Mais un autovaccin peut être produit à l'ARSIA à partir d'une souche isolée à la ferme elle-même. Sans régler tous les problèmes, il s'agit toutefois d'un outil intéressant, quand tout a été essayé. Contactez votre vétérinaire et l'ARSIA pour plus d'informations.

3 actions arsia+ en 2021

Réservées aux éleveurs cotisants arsia+. Parlez-en avec votre vétérinaire !



1. Gratuité des tests de dépistage à l'achat, hors frais vétérinaires

Les prélèvements peuvent être associés aux 2 prises de sang IBR.

But : Éviter l'introduction du germe dans l'exploitation, évaluer la situation en temps réel et mettre en place une stratégie de contrôle.

2. Gratuité de la photo chez les jeunes veaux, hors frais vétérinaires

Réalisée sur 2 catégories de 5 à 10 veaux, les tout jeunes et les plus âgés (sang et écouvillon nasal). D'autres catégories peuvent être considérées : laitier/viandeux, logements différents, ... Parallèlement, une recherche des autres germes pathogènes respiratoires majeurs est réalisée gratuitement.

But : Approche globale de la problématique des troubles respiratoires du veau.

3. Gratuité des bilans des troupeaux infectés, hors frais vétérinaires

3 bilans différents (bactériologique, sérologique ou les 2) sont proposés selon le type de ferme et son historique.

But : Approche étendue au troupeau et mise en place d'une stratégie de contrôle.

Sources : « *Mycoplasma bovis* en Belgique : de la théorie à la réalité de terrain », Drs Linde GILLE, ULg & Julien EVRARD, ARSIA

Le mois prochain : Mycoplasmosse bovine - Une solution quand tous les traitements sont vains... ?

PLANS DE LUTTE

2 maladies, 2 plans de lutte

La paratuberculose

Actuellement, 1 164 troupeaux laitiers sont inscrits au plan de contrôle laitier. Le plan de lutte de l'ARSIA compte quant à lui 115 troupeaux dont la moitié environ sont 100 % viandeux. Parmi les 839 bilans réalisés sur la campagne 2020-2021, **54 % présentent au moins 1 résultat non négatif** au sein des bovins testés.

A détection difficile, précaution supplémentaire

Le plan de contrôle prévoit d'éliminer les animaux infectés (positifs au test ELISA), mais un délai supplémentaire est donné pour les animaux confirmés NON excréteurs de la bactérie (négatifs au test PCR sur matières fécales). Mais que faire lorsque l'animal reçoit un résultat ININTERPRETABLE au test ELISA ? Ces animaux sont considérés comme suspects. Il est alors recommandé de les tester aussi sur matières fécales. Il s'avère que près de 40 % d'entre eux sont déjà des animaux excréteurs ou le deviendront dans les années à venir.

En bref

- La paratuberculose est une maladie chronique, débilitante et contagieuse, due à une bactérie très résistante dans l'environnement et 'cousine' du bacille de la tuberculose, *Mycobacterium avium ssp paratuberculosis*.
- Elle touche les bovins, caprins et d'autres ruminants domestiques et sauvages.
- Il n'existe ni vaccin ni traitement efficace.
- Les animaux infectés sont contagieux via le colostrum, le lait et les matières fécales.
- Pour lutter efficacement, il faut réformer les animaux infectés et diminuer les nouvelles contaminations chez les veaux.
- Combiner 2 tests (ELISA et PCR) permet d'augmenter le taux de détection des animaux infectés.
- La paratuberculose est un vice rédhibitoire ; testez-la à l'achat !

Contrôler

Le plan de contrôle de la paratuberculose, né de la volonté conjointe de l'industrie laitière et des organisations agricoles, propose au producteur d'évaluer le **risque de présence du bacille dans l'élevage** au moyen d'un test ELISA sur le sang ou le lait, obligatoirement pour la spéculation laitière et avec la possibilité d'ajouter le cheptel viandeux.

Ce plan n'a donc pas pour objectif d'assainir les troupeaux infectés.

A droit aux aides, tout détenteur qui dispose d'un quota laitier, s'engage à tester tous les bovins laitiers de son troupeau (âgés de plus de 30 mois) tous les ans ou les deux ans, selon le niveau attribué, et à réformer tous les animaux potentiellement ou confirmés excréteurs dans les délais impartis.

Coût

3,91 € HTVA /test ELISA pour les membres cotisants à **arsia+**. Les frais de prélèvement sont à charge de l'éleveur.

La ristourne (0,8 € HTVA) est dorénavant octroyée à tous les troupeaux classés « risque de contamination du lait de tank 'faible' (niveau A) ou 'modéré' (niveau B), sans limite dans le temps.

Une aide forfaitaire de 20 € est accordée pour contrôler le potentiel excréteur ou non des **bovins décelés positifs** dans les troupeaux A.

Lutter

Proposé à tous les éleveurs wallons cotisants, le plan de lutte de l'ARSIA **visé l'assainissement** des cheptels infectés et nécessite un dépistage complet et intensif, en plus de la mise en place de mesures sanitaires.

Pratiquement, le dépistage doit être réalisé avec l'aide de votre vétérinaire par un contrôle sur le sang ou le lait (test ELISA) ET sur les matières fécales (test PCR) de tous les bovins de plus de 24 mois, lequel test augmente assurément la capacité de détection des animaux infectés. Tout animal acheté doit être testé. Aucun délai de réforme n'est imposé.

La néosporose

En 2020, le plan de lutte volontaire contre la néosporose comptait 151 troupeaux participants. Un taux d'inscription plus important des élevages exposés à cette maladie permettrait d'améliorer leurs performances de reproduction.

En bref

- La néosporose est une maladie due à *Neospora caninum*, parasite de type coccidie.
- Ce dernier est le plus fréquemment impliqué dans les avortements chez les bovins (9,30 % des cas en 2019, chiffres ARSIA). Par ailleurs, la néosporose est identifiée dans près de 6 troupeaux wallons sur 10.
- Il n'existe à ce jour ni traitement ni vaccin.
- Préventivement, maîtriser la transmission de la maladie par le chien, en évitant son accès aux zones de stockage des aliments et de nourrissage et aux abreuvoirs, ainsi qu'aux arrière-faix, avortons, veaux mort-nés, veaux morts et à la viande crue.
- L'achat d'une femelle infectée constitue la porte d'entrée principale du parasite dans un troupeau. De plus, la néosporose est un vice rédhibitoire ; testez-la à l'achat !

Contrôler et lutter

L'ARSIA propose un plan de lutte prenant en compte la situation sanitaire de l'élevage et les objectifs de l'éleveur et visant **l'assainissement** du troupeau.

Pratiquement, il peut être réalisé de **deux manières, avec l'aide de votre vétérinaire** :

- 1 bilan sérologique annuel sur tous les animaux de plus de 6 mois.
- 1 seul bilan sérologique sur tous les animaux de plus de 6 mois. En même temps, un prélèvement de sang sur les veaux à la naissance et avant la prise de colostrum permet de déterminer directement si le veau a été infecté de manière verticale ou non et fournit des indications sur le statut immunitaire de la mère.

Toute nouvelle femelle introduite dans le troupeau est testée. Chaque avorton est envoyé à l'ARSIA à des fins d'autopsie, de prélèvements et de diagnostic.

Le statut troupeau « assaini » est accordé quand tous les animaux de plus de 6 mois ont obtenu un statut « sain ».

Coût

L'analyse revient à 3,91 € dont il faut déduire 1,88 € de ristourne, soit 2,03 € pour les cotisants **arsia+**.

Concerné.e par un problème de paratuberculose ou de néosporose ? Intéressé.e par un plan de lutte ARSIA ?

Parlez-en à votre vétérinaire et n'hésitez pas à nous contacter !
Service Administration de la santé de l'ARSIA

- Dr Emmanuelle de Marchin
- Tél : 083 23 05 15 - option 4 / Mail : admin.santé@arsia.be

En collaboration avec votre vétérinaire,
suivi personnalisé et visite annuelle en ferme



ECHOS DE LA SALLE D'AUTOPSIE

Une année propice aux verminoses chez nos ruminants

Au début de cet automne, nos vétérinaires pathologistes ont observé 9 cas de mortalité en octobre, liés à la bronchite vermineuse.

Quelle est cette vermineuse, fréquente chez nos bovins ?

La « bronchite vermineuse », aussi appelée « dictyocaulose », est due à *Dictyocaulus viviparus*, ou « strongle pulmonaire », parasite localisé à l'état adulte dans les bronches et la trachée. Il crée d'importants dégâts dans les poumons et obstruent les voies respiratoires, entraînant une détresse respiratoire et parfois la mort de l'animal.

- Le bovin ingère les larves au pâturage.
- Ces larves deviennent adultes dans le bovin en 3 semaines environ. Les strongles sont très prolifiques, pondant jusqu'à 25 000 œufs/jour pendant 40 à 60 jours.
- L'éclosion des œufs a lieu dans les voies respiratoires.
- Les larves L1 sont expulsées dans les excréments et peuvent être disséminées loin des bouses grâce à un champignon de l'espèce *Pilobolus kleinii*.

Au contact des parasites, une immunité peut se mettre en place rapidement, mais est peu durable.

Conditions favorables

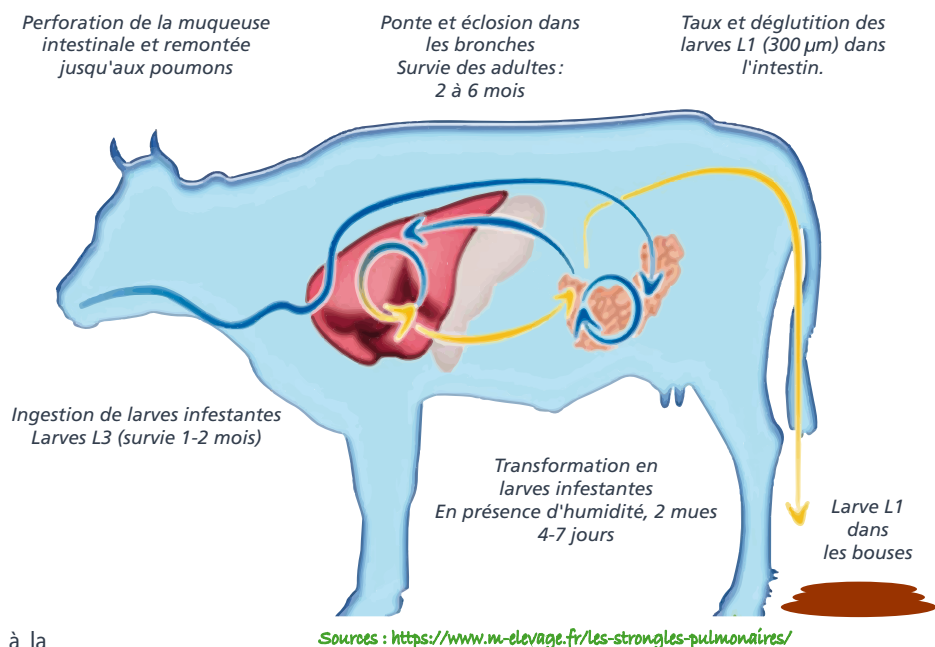
Alternance de périodes ensoleillées et modérément chaudes et de périodes humides et tempérées.

Conditions défavorables

Froid, sécheresse.

2021 est particulièrement propice à la persistance des larves en prairie et au développement à la surface des bouses du champignon favorisant la dissémination des mêmes larves.

Cycle parasitaire strongles pulmonaires



Quelle sont les périodes à risque ?

Au printemps : si l'hiver est doux et humide, il restera beaucoup de larves sur les parcelles lorsque les animaux iront à l'herbe ; un épisode clinique précoce est possible.

En été ou automne (le plus courant) : après l'hiver, la contamination résiduelle des pâtures est faible ; l'épisode clinique apparaît après plusieurs cycles parasitaires, soit environ 3 mois après la mise à l'herbe.

Bon à savoir

La bronchite vermineuse est une des nombreuses maladies qui s'achète ! Introduit dans le cheptel, un bovin porteur sain excrète des larves sur les pâtures et contaminent par conséquent les autres animaux.

Quels signes ?

Beaucoup d'animaux sont qualifiés de « porteurs latents » ;

ils excrètent des larves mais ne présentent pas de signes cliniques.

A contrario, chez certains bovins, un petit nombre de vers peut suffire à déclencher un épisode clinique se traduisant par :

- une toux d'abord, suivie d'essoufflement, de jetage, sans fièvre
- une baisse de production laitière
- une baisse d'appétit et une perte de poids
- les lésions pulmonaires peuvent être surinfectées par des bactéries créant une infection pulmonaire, avec de la fièvre
- la mortalité est possible en l'absence de traitement

Comment savoir si mes animaux sont infestés ?

Lorsqu'un animal présente des signes, avant de traiter, il est important de savoir s'il est infesté. L'analyse sur prélèvement de bouses doit être réalisée très rapidement (pas plus de 12h). Si le diagnostic révèle une infestation par les strongles pulmonaires, votre vétérinaire mettra en place un traitement adapté.

Assurer un suivi parasitaire efficace

L'ARSIA dispose d'un panel étoffé d'analyses parasitaires coproscopiques et sérologiques, destinées à compléter le diagnostic du vétérinaire d'exploitation et lui permettre d'orienter le traitement. La formule « [abonnement parasitaire](#) » (grands et petits ruminants) combine ces outils tout en ciblant certaines catégories d'animaux et les périodes clé de prélèvements. Elle est proposée aux membres cotisants à la mutuelle **arsia+**, pour un coût modique au vu de l'ensemble des prestations réalisées.

Parlez-en avec votre vétérinaire et pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour des raisons climatiques toujours, la probabilité de douve du foie s'annonce élevée elle aussi, en particulier dans les régions inondées en juillet ; les pâtures, mal voire non drainées, présentent en effet de très nombreux gîtes à limnées, propices au développement des larves.

Sources <http://www.gds15.fr/images/pdf/fiche-bronchite-vermineuse.pdf>